

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Délibération n°1**
Réunion du 3 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le trois octobre, à dix-neuf heures, la commission du Centre Communal d'Action Sociale de Messery, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Nathalie VUARNET, Vice-Présidente.

Etaient présents : Mmes Nathalie Vuarnet, Nathalie Reynaud, Lucille Schefzick et M. Claude Gerard, membres élus, et Mmes Chantal Chevaux, Marie-Rose Redon, Valérie Duret et Danielle Bocquet, membres nommés

Etaient absents : M. Serge Bel, Mmes, Roseline Meghezzi, Elisabeth Lanvers

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
Date de la convocation : 26.09.2022
Secrétaire de séance : Chantal CHEVAUX

Délibération n° 1 – Aide financière :

Suite au conflit qui frappe l'Ukraine, des familles se sont réfugiées à Messery et Nernier et ont scolarisées leurs enfants à l'école de Messery. La délibération n°7 du conseil municipal du 12 mai, fixe les tarifs de cantine à 3€ et ceux de la garderie entre 2€ et 4€.

Il est soumis au vote des membres du CCAS la prise en charge de facture de trois familles ukrainiennes :

- Famille Korol, facture d'un montant de 40€ pour la période de mai à juillet 2022 et résident à Messery
- Famille Hermann, facture d'un montant de 30€ pour la période de mars 2022 et résident à Messery
- Famille Shevchuk, facture d'un montant de 369€ pour la période d'avril à juillet 2022 et résident à Nernier

La proposition est soumise au vote et adoptée à l'unanimité des membres présents pour les familles Korol et Hermann.

La proposition est refusée à l'unanimité pour la famille Shevchuk résidente à Nernier

Ainsi fait délibéré et signé, les jours, mois et an que dessus par les membres présents.

Nathalie VUARNET
Vice-Présidente du CCAS

